

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.S.J. MAROLLES		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le	
						NI IN PUIS	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210
	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	267 369
		Production vendue					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230	2 495	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		269 864
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	94	
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	90 001	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	(3 247)	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	50 797	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * 243)		243		244	509	
	Rémunérations du personnel *				250	86 591	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	18 180	
	Dotations aux amortissements *				254	516	
	Dotations aux provisions				256		
{	Autres charges {		259		262	2	
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264		243 443
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270		26 421
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		3 963	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310		22 458
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	22 458	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cplés-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	3 963	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU – TE (44 octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					352	26 421	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					370	26 421	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 03

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.S.J. MAROLLES		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		MAIL DE LA JUSTICE 94440 MAROLLES-EN-BRIE				
SIRET		9 4 8 6 6 5 4 0 1 0 0 0 1 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 3		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		
		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	2 999	030	516
	Immobilisations financières * (1)		040	4 000	042	
	Total I (5)		044	6 999	048	516
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 247	052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1 562	070	
		Autres * (3)	072	11 632	074	
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	27 092	086	
		Charges constatées d'avance *	092		094	
		Total II	096	43 533	098	
		Total général (I + II)	110	50 532	112	516
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		22 458	
	Provisions réglementées		140			
		Total I	142		23 458	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		1 819	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		5 149	
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172	
		Produits constatés d'avance		174		
		Total III	176		26 558	
	Total général (I + II + III)	180			50 016	
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.S.J. MAROLLES

Au capital de mille euros (1 000 €)

Siège social : MAIL DE LA JUSTICE 94440 MAROLLES EN BRIE

RCS de Créteil : 948.665.401

**PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 20 Mars 2024**

Le 20 mars 2024, à 9 heures 30, les associés de la société A.S.J. MAROLLES, au capital de 1.000 euros, se sont réunis au siège social, sur convocation écrite de la Présidente.

L'assemblée est présidée par Mme. PUSHPARASA Saji, Président de la société. Les associés représentant 100% du capital étant présent, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

En outre, il a été décidé que La Présidente signerait le procès-verbal de l'assemblée générale.

En conséquence, il n'est pas dressé de feuille de présence.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2023,
- Affectation des résultats,
- La continuité de la société,
- Pouvoir à donner.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

La Présidente rappelle que le texte a été remis en main propre aux associés, puis tenu à leur disposition au siège social, dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration et en certifie l'exactitude.

La Présidente ouvre la discussion.

Les associés échangent diverses observations et plus personne ne demandant la parole, la présidente met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée prend acte des comptes au bilan clos en date du 31 décembre 2023.

Il approuve les comptes qui y sont contenus sans exception ni réserves, et donne quitus à PUSHPARASA Saji de sa gestion pour l'exercice concerné.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 se soldant par un bénéfice :

Résultat comptable : 22 458€

Résultat Fiscal : 26 421€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide de la continuité de l'activité de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du procès-verbal afin de procéder aux formalités légales de publicité de la présence assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures et 30 minutes.

La Présidente,

Madame PUSHPARASA Saji

J. Saji
